

Charte du nageur

(Règlement intérieur)

Soissons Natation Sportive organise les activités de natation de compétition et de loisirs. Affiliée à la Fédération Française de Natation, elle assure la promotion des valeurs sportives et citoyennes que véhicule le sport.

Soucieux de voir ses adhérents souscrire à ses valeurs et aussi de préserver une forte cohésion entre tous ses membres, le club de SNS a élaboré une charte à l'attention des nageurs et nageuses. Par l'intermédiaire de cette charte, nous proposons à nos sportifs de s'astreindre volontairement à certaines règles de vie individuelle et collective propres à leur épanouissement personnel au sein de l'association.

La charte signée au début de chaque saison sportive représente un engagement moral de la part de l'adhérent. Elle servira tout au long de la saison sportive. Elle fixe quelques règles de bon fonctionnement, que chaque nageur aura à cœur de respecter pour son bien-être et celui des autres. De ce fait, le non-respect d'une des règles fera l'objet d'un entretien visant au rappel des engagements. Si la persistance des faits est constatée, une mesure temporaire ou définitive proposée au bureau directeur sera mise en œuvre (changement de groupe ou exclusion).

Le but de la section est d'associer les adhérents à deux objectifs prioritaires complémentaires :

« Réussite sportive et convivialité entre tous. »

Valeurs sportives

L'entraînement :

Au début de l'année, l'équipe d'entraîneurs met en place un programme de travail dans le but de faire progresser chaque nageur. Un engagement moral lie le nageur et l'entraîneur : si l'entraîneur s'engage à mettre en œuvre les moyens pour faire progresser chaque nageur vers son objectif, il

ne pourra le faire sans que le nageur s'engage à respecter les règles établies (entraînement, consignes, compétitions, etc.).

L'assiduité aux entraînements est un gage de réussite, aussi, toute absence exceptionnelle devra être signalée à l'avance auprès de son entraîneur.

Au début de chaque saison, le nageur choisi son groupe d'entraînement avec l'autorisation de l'entraîneur. Suivant la motivation, l'implication et l'assiduité du nageur, l'entraîneur peut déterminer l'évolution du nageur dans le groupe. L'entraîneur devra informer le bureau directeur des éventuels changements.

« Qui veut faire quelque chose trouve un moyen, qui ne veut rien faire trouve une excuse. »

Avant l'entraînement :

Tout nageur ne peut assister aux entraînements ainsi qu'aux compétitions que lorsque son dossier d'inscription est complet, ceci pour des raisons de responsabilités et d'assurance.

L'accès au bassin n'est possible que sous la responsabilité d'un entraîneur. Les entraînements se déroulent sous l'entière responsabilité de celui-ci.

Les horaires d'entraînement sont à respecter impérativement. L'heure indiquée est le début de l'entraînement dans l'eau. Le nageur doit prendre ses dispositions pour être dans l'eau à l'heure prévue (au bord du bassin 5 minutes avant le début de la séance).

Dans les vestiaires, le club n'est pas responsable des objets déposés. Eviter les objets de valeur.

En arrivant sur le bord, le nageur prend tout le matériel nécessaire et le dépose prêt du bassin à portée de main ; bonnet, lunettes, tuba, palmes, plaquettes, planche et bouteille d'eau.

Le nageur se met à l'eau dès que l'entraîneur le lui demande ... en étant passé sous la douche avant.

Des entraînements peuvent être organisés en dehors du bassin. Ces séances font partie de l'entraînement et suivent les mêmes règles.

Pendant l'entraînement :

Le nageur doit respecter son entraîneur, ses camarades ainsi que le personnel de la piscine.

Il écoute attentivement les consignes données en silence.

S'il utilise du matériel mis à disposition, il doit en prendre soins. S'il est défectueux, il le signale à son entraîneur pour envisager une réparation.

Il reste dans le groupe que l'on lui a attribué.

Toute attitude négative qui perturberait l'entraînement des autres nageurs pourra être sanctionnée.

Après l'entraînement :

Le nageur doit ranger le matériel où il l'a trouvé de façon à ne pas l'abîmer.

Il s'étire avant d'aller à la douche

Il doit aider à préserver la propreté des installations mises à sa disposition.

«L'entraînement est plus difficile que la compétition, mais la compétition n'est jamais aussi dure que lorsque l'on n'est pas entraîné. »

La compétition :

Tout nageur doit se fixer pour objectif principal d'améliorer ses performances, il s'engage donc à donner le meilleur de lui-même à chaque compétition et/ou entraînement. Pour cela, il fixera avec son entraîneur un but ambitieux mais réalisable et essayera de l'atteindre; une fois le but atteint, il s'en fixera un autre plus ambitieux que le précédent. Il n'oubliera pas qu'il nage pour lui-même mais aussi pour son club.

« Baisser les bras dans une compétition sous prétexte qu'on ne peut terminer premier est incompatible avec l'esprit du sport. » (E.Tabarly)

Le nageur est tenu de s'acquitter de sa cotisation pour être engagé aux compétitions.

Le Club s'engage à payer les frais d'engagement aux compétitions.

Le nageur s'engage lors des compétitions à porter les couleurs du Club ; t-shirt et/ou bonnet remis en début de saison, pour former un groupe « club » homogène. Lors de podium, le port du t-shirt club est obligatoire (le port de chaussures spéciales piscine est conseillé).

Un nageur engagé à une compétition ou à un stage doit honorer celui-ci par un travail sérieux dans sa préparation. Dans le cas contraire, sa participation peut être annulée à tous moments.

Il est demandé à chacun de respecter le matériel (hôtellerie, restaurant, transport, vestiaires, ...) afin de préserver l'image du Club. Toute dégradation volontaire sera à la charge du fautif.

« Il est plus rapide de se faire une mauvaise réputation que d'en construire une bonne. »

Tout nageur, (hors-mis les groupes ENF, Ado et Adulte), quel que soit son niveau s'engage à participer à toutes les compétitions importantes, signalées dans le calendrier annuel. La bonne place du club dans le Classement National des Clubs en dépend.

Les compétitions se déroulent selon un planning reçu en début de saison et selon les performances de chaque nageur.

C'est l'entraîneur qui détermine les participations aux compétitions ainsi que les courses nagées. En cas d'impossibilité, il est nécessaire de prévenir suffisamment tôt l'entraîneur.

Tout nageur respecte les horaires et les lieux de rendez-vous donnés. S'il se rend par ses propres moyens sur le lieu de compétition, il demandera à l'avance l'heure du début de l'échauffement et s'obligera à y être présent. De même, si le nageur repart de la compétition avant le groupe, il ne pourra le faire sans l'accord de son entraîneur.

"La honte n'est pas d'être inférieur à l'adversaire, c'est d'être inférieur à soi-même."

l'entraînement ainsi qu'au retour de compétition. Si un retard ou éventuellement une absence est prévu, les parents doivent prévenir par téléphone l'entraîneur.

Ils doivent s'assurer que leur(s) enfant(s) a(ont) bien prévenu l'entraîneur de sa non-participation à un entraînement ou à une compétition.

Aucun parent non membre de l'équipe technique ne sera admis au bord du bassin pendant les entraînements : ceci pour l'autonomie de votre enfant et le bon déroulement de l'entraînement.

En général, les annulations d'entraînement (vacances, vidanges, compétitions, absence de l'entraîneur) sont prévues à l'avance. Dans tous les cas il est recommandé de consulter régulièrement le site internet : (<http://soissons-natation.fr/>)

L'esprit d'équipe est une garantie pour le club. Il semble indispensable que tous les nageurs se soutiennent mutuellement et que les grands encouragent les plus jeunes et vice versa.

« Dans un club, il n'y a pas de passagers, il n'y a qu'un équipage : tout le monde doit être acteur de sa réussite »

La cotisation :

La cotisation annuelle demandée par le club est adaptée en fonction du niveau de pratique et de la catégorie du nageur. Elle correspond à l'inscription du licencié auprès de la Fédération Française de Natation, à l'accès à la piscine pour la participation aux entraînements selon les horaires du groupe auquel appartient le nageur et aux frais d'engagements lors des compétitions. Son règlement peut faire l'objet d'un aménagement en accord avec le bureau directeur du club.

La cotisation ne comprend pas les frais d'hébergement et de restauration lors des compétitions, stages ou tout autre déplacement auxquels le nageur serait amené à participer dans le cadre des activités du club.

Nom du nageur :

Date :

Signature du nageur :

Signature des parents :

Par l'équipe technique des entraîneurs SNS